

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 3 juillet 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	26 juin 2025	26 juin 2025
23	17	22		

Délibération n° 2025 07 07 : Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 3 juillet à dix-neuf heures trente**, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Martine HERMANN, Philippe CLAIR, Martine YVON, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Thierry CHARNEAU, Cédric ROUSSEAUX, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Steven LARGEAUD, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Nadia MORIN

Membres absents représentés : Valérie RIVÉ (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE), Jean-Yves BOUCARD (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Hervé THOPRIEUX), Delphine VINET (donne pouvoir à Mickaël BOUYER), Jean-François MALTERRE (donne pouvoir à Berend KAMP).

Secrétaire de séance : Monique FRADET

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°2 comme suit :

Réajustement de la section dépenses en Investissement (BP communal 2025)

Opération 10 Voirie	Montant en €	Opération 29 Centre de secours	Montant en €
21534 réseaux électrification (mis aux normes Place St André et Raimond Péraud)	15 669.38	21315 centres incendie et secours	-35 090.38
Total (op 10)	15 669.38		
Op 12 : Groupe scolaire			
2135 installation générale (matériels cantine, clim école, et ilot vac., rampe de chargement)	19 421.00		
Total (op 13)	19 421.00		
TOTAL GENERAL	35 090.38	TOTAL GENERAL	-35 090.38

AR Prefecture

017-200080091-20250703-20250707-DE
Reçu le 04/07/2025

Réajustement de la section dépenses en fonctionnement (BP communal 2025)

Chapitre 65	Montant en €	Chapitre 11	Montant en €
6574 subv aux associations	11 000.00	615231 réseaux, entretien, voirie	-11 000.00
TOTAL GENERAL	11 000.00	TOTAL GENERAL	-11 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 contre : MM Malterre et Kamp) :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** la décision modification n°2 ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

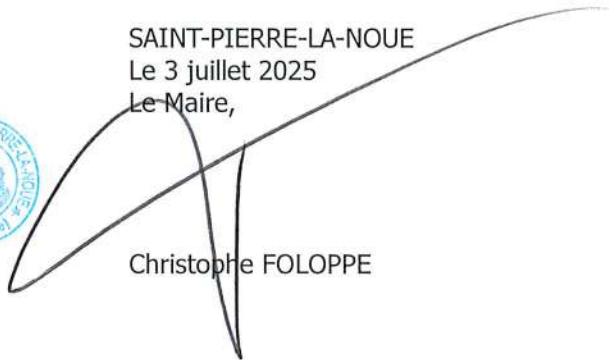
Le secrétaire de séance,

Monique PRADET



SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 3 juillet 2025
Le Maire,

Christophe FOLOPPE



Affiché et publié le 4 juillet 2025
Envoyé au Contrôle de Légalité le 4 juillet 2025